



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Patrimoine  
culturel  
immatériel

# Atelier

ITH/17/WOR/1  
Paris, France  
Original : anglais

## ENVISAGER L'AVENIR DU PROGRAMME GLOBAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE SON RÉSEAU DE FACILITATEURS

Réunion stratégique avec les facilitateurs

Bangkok, Thaïlande, 6 au 9 mars 2017

### Note conceptuelle

---

#### A. Contexte et raison d'être

La stratégie globale de renforcement des capacités de l'UNESCO pour la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est aujourd'hui renommée et largement reconnue par la communauté internationale des acteurs du patrimoine culturel immatériel. La première évaluation de la mise en œuvre de la Convention a mis en lumière que le programme est très apprécié par l'ensemble des parties prenantes<sup>1</sup>. En outre, ce point a été confirmé par la demande croissante en matière de renforcement des capacités de la part des États parties et des organisations non gouvernementales (ONG) travaillant dans ce domaine. Les chiffres ci-dessous donnent une indication de l'ampleur de ce qui a été accompli :

- Plus de 70 pays ont amélioré leurs résultats en matière d'élaboration de politiques, d'établissement d'inventaires et de sauvegarde ;
- Plus de 1800 personnes issues de gouvernements, de la société civile et de communautés ont reçu une formation ;
- Plus de 50 unités thématiques ont été développées pour former les parties prenantes ; et
- Plus de 80 experts-facilitateurs de toutes les régions (à plus de 40% en provenance d'Afrique et à plus de 40% des femmes) ont dispensé des formations et fourni des services de conseil en tant que membres du réseau global de facilitateurs.

Jusqu'à présent, le programme s'est concentré sur la réponse aux besoins les plus urgents identifiés pour la mise en œuvre de la Convention, tels que le développement d'une meilleure compréhension de ses concepts fondamentaux et exigences essentielles, le renforcement des capacités pour l'établissement d'inventaires et de plans de sauvegarde et le renforcement des connaissances et compétences requises pour participer efficacement aux mécanismes de coopération internationale de la Convention. Les premiers éléments d'information recueillis dans les rapports et évaluations de projets laissent entendre que le renforcement des capacités dans ces domaines ainsi que les services fournis pour l'analyse et la révision de politiques, contribuent efficacement à créer l'environnement professionnel et institutionnel requis pour soutenir les communautés et les groupes dans leurs efforts de transmission et de recreation de leur patrimoine culturel immatériel.

---

<sup>1</sup> « Évaluation du travail normatif de l'UNESCO dans le domaine de la culture : Première partie – Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel » disponible en [anglais](#)|[français](#)|[espagnol](#)|[arabe](#)

De la même façon, dans leurs rapports analytiques destinés à l'UNESCO, les facilitateurs formés par cette dernière ont confirmé la pertinence du programme de renforcement des capacités. Les facilitateurs préparent ces rapports analytiques après chaque atelier de formation ou après avoir fourni des services de conseil à un pays donné. En plus des réunions régionales de revue du programme avec les facilitateurs, ces rapports ont permis à l'UNESCO de prendre en compte de manière systématique les recommandations émises par les facilitateurs dans la planification et la gestion de son programme afin d'améliorer son efficacité et d'identifier les moyens d'aller de l'avant. Une analyse interrégionale des rapports des facilitateurs a également été conduite pour agréger ces points de vue. Elle accompagne cette note pour y apporter en arrière-plan un éclairage.

### *Le réseau de facilitateurs*

Si l'on prend en compte les précédentes expériences en matière de mise en œuvre du programme de renforcement des capacités, il est clair que le réseau de facilitateurs est devenu un acteur respecté et ingénieux pour mettre en œuvre la Convention. Certains font allusion au réseau comme à la mémoire vivante de la mise en œuvre de la Convention pendant les dix premières années. Alors que le réseau a initialement été créé par l'UNESCO pour faciliter la tenue d'ateliers de formation, ses membres rapportent que leur rôle a considérablement évolué au fil du temps. D'abord exclusivement formateurs, ils sont aussi devenus médiateurs, conseillers, évaluateurs et militants pour les besoins de la mise en œuvre de la Convention. Il s'agit d'un développement intéressant qui mérite d'être analysé et examiné de manière plus poussée pour déterminer en quoi il affecte le développement du réseau dans son ensemble.

Les facilitateurs ont également fait preuve d'une grande souplesse et d'une grande ouverture en prenant en charge de nouveaux thèmes pour lesquels le Secrétariat a élaboré des directives et du matériel de formation. Pour ne citer que trois exemples, le genre, l'élaboration de politiques et les plans de sauvegarde en font partie et le champ d'application thématique ne cesse de croître à mesure que de nouveaux défis de mise en œuvre se présentent. Par exemple, le Secrétariat va élaborer cette année de nouveaux matériels pour aider les pays à mettre en œuvre le Chapitre VI des Directives opérationnelles de la Convention (2016), qui met l'accent sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le développement durable au niveau national. Cependant, une question se pose : comment le réseau peut-il gérer au mieux ces nouvelles exigences ? Chaque facilitateur doit-il être compétent sur l'ensemble des thèmes ou est-ce que les différentes thématiques requièrent des facilitateurs aux profils et aux expertises variés ?

À l'heure actuelle, le paysage des institutions actives dans le domaine du patrimoine culturel immatériel n'est plus le même qu'à l'origine, lorsque l'UNESCO a créé le réseau global de facilitateurs. À cette époque, l'avantage comparatif constitué par la fourniture de services de renforcement des capacités par le réseau était unique. Aujourd'hui, la situation a changé. Une grande variété d'acteurs différents sont impliqués dans le domaine du patrimoine culturel immatériel pour le renforcement des capacités et ce, même s'ils peuvent axer leurs efforts sur des aspects différents de la sauvegarde et pas nécessairement sur la mise en œuvre de la Convention. Par exemple, certaines universités intègrent le patrimoine culturel immatériel dans leurs programmes de formation des futurs managers et décideurs. De plus, des ONG sont en train de développer une expertise sur le patrimoine culturel immatériel et certaines d'entre elles offrent des services de renforcement des capacités à diverses parties prenantes. Des institutions spécialisées dans le domaine du patrimoine incorporent également le patrimoine culturel immatériel dans leurs cursus de formation. Étant donné cette évolution, la question est donc de savoir comment le réseau de facilitateurs peut évoluer à la lumière des autres efforts menés en vue du renforcement des capacités.

Enfin, deux autres questions se posent : celle de la décentralisation et celle de savoir comment articuler le réseau global de facilitateurs avec les actions en cours pour créer des réseaux nationaux de facilitateurs. Si la distinction entre réseau global et national paraît claire, l'articulation entre les deux et avec le niveau régional pourrait ne pas être aussi évidente. Dès lors, comment assurer une communication optimale entre les différents niveaux ?

Ces questions et ces évolutions illustrent certains des changements intervenus et des défis qui se posent au programme de renforcement des capacités de la Convention et à son réseau global de facilitateurs. Une réflexion approfondie sera nécessaire pour envisager, à court et à long terme, le futur de la stratégie globale de renforcement des capacités et de son réseau de facilitateurs. Du point de vue de l'UNESCO, le moment est particulièrement bien choisi pour se pencher sur ces questions. En effet, l'UNESCO élabore actuellement son prochain programme quadriennal et souhaite adopter une approche orientée vers l'avenir.

L'UNESCO reconnaît les points forts et l'expérience du réseau de facilitateurs et a donc décidé d'impliquer ses membres dans cette réflexion stratégique sur l'avenir. Tout en ayant sollicité les retours d'expérience d'un maximum de membres du réseau à travers une enquête anonyme en ligne, l'UNESCO organise également un atelier stratégique du 6 au 9 mars 2017 à Bangkok, en Thaïlande, avec des collègues des bureaux hors Siège et de la Section du patrimoine culturel immatériel. Durant la réunion, les questions et enjeux précités serviront de cadre aux discussions tandis que les participants engageront une réflexion collective sur l'avenir du programme et de son réseau.

## **B. Objectifs**

À la lumière des derniers développements dans la vie de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et dans le cadre de l'élaboration du prochain programme quadriennal de l'UNESCO (2018 à 2022), cet atelier entend impliquer les facilitateurs et les collègues des bureaux hors Siège dans la mise au point d'une vision et d'une réflexion stratégique sur l'avenir du programme global de renforcement des capacités de la Convention et de son réseau de facilitateurs. L'atelier poursuivra plus particulièrement les principaux objectifs suivants :

1. Agréger les points de vue des facilitateurs sur la pertinence et le potentiel futur du programme de renforcement des capacités ;
2. Évaluer l'évolution, les effets et le potentiel du réseau global de facilitateurs ; et
3. Faire émerger des idées et des recommandations quant à l'avenir du programme et du réseau.

L'atelier consacrera également du temps à la discussion autour des nouveaux matériels de formation sur l'assistance internationale (devant être envoyés aux participants en complément de cette note).

## **C. Résultats**

La réunion produira principalement deux types de résultats :

1. un rapport sur la réunion pour regrouper les idées et suggestions ayant émergé au cours des discussions au sujet du développement futur du programme ; et
2. une liste de recommandations pour l'avenir du programme et de son réseau.

## **D. Participants**

L'atelier réunira quatre types de groupes de participants issus de toutes les régions :

1. des membres du réseau global de facilitateurs ;
2. des collègues des bureaux hors Siège ;
3. du personnel du Secrétariat de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ; et
4. des centres de catégorie 2 dotés d'un mandat dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, en tant qu'observateurs.

La réunion rassemblera 15 experts-facilitateurs, 7 spécialistes de programme des bureaux hors Siège de l'UNESCO et 5 collègues du Siège de l'UNESCO. Tous ont été étroitement impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie globale de renforcement des capacités, en particulier le Secrétaire de la Convention. Des représentants de six centres de catégorie 2 avec un mandat dans le domaine du patrimoine culturel immatériel assisteront à l'atelier en tant qu'observateurs. Il y aura au total 25 à 30 participants.

### **E. Organisation et contenu de la réunion**

Le premier jour de l'atelier sera entièrement dédié à la mise en place du cadre des discussions sur l'avenir. Le Secrétaire de la Convention engagera les participants dans une réflexion sur les derniers développements dans la vie de la Convention, suivie d'un bref aperçu de la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités. Cet aperçu comprendra des informations actualisées sur les derniers progrès accomplis en matière de matériels de renforcement des capacités et de soutien au développement de politiques, de même qu'une séance de retours d'expérience sur les matériels de l'assistance internationale et une réflexion sur les nouveaux matériels portant sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le développement durable.

#### **Première partie : le présent et l'avenir du programme de renforcement des capacités**

Cette partie donnera l'occasion de partager les résultats des évaluations du programme par l'UNESCO. Des discussions suivront sur les évaluations réalisées par les participants. Trois questions principales seront abordées :

- i. Quelles sont les principales réalisations du programme de renforcement des capacités ?
- ii. Quels ont été les principaux défis rencontrés par les facilitateurs en termes de mise en œuvre et comment ont-ils été ou pourraient-ils être relevés ?
- iii. Quelles sont les insuffisances identifiées au cours de la mise en œuvre du programme et comment pourraient-elles être comblées ?

Sur la base d'un examen des questions essentielles prises sous différents angles, les discussions exploreront la possible évolution future du programme de renforcement des capacités à long terme, en prenant en compte les nouveaux besoins et les environnements institutionnels en changement aux niveaux national et international.

#### **Deuxième partie : le présent et l'avenir du réseau global de facilitateurs**

La deuxième partie mettra l'accent sur le réseau global de facilitateurs, qui a constitué une pierre angulaire et une ressource précieuse du programme. En s'appuyant sur les conclusions de la récente enquête en ligne, les séances discuteront de l'évolution du rôle des facilitateurs et des implications que cela peut avoir sur le réseau. Les débats soulèveront plusieurs questions importantes concernant les collaborations existantes entre les facilitateurs et aborderont également de nouvelles initiatives telles que la création de communautés thématiques de pratique, le renforcement des échanges de connaissances ou

encore la mise en réseau au sein du groupe. Les discussions se concentreront ensuite sur l'avenir du réseau et les moyens de renforcer encore son impact et son rôle.

### **Troisième partie : priorités stratégiques**

En partant des recommandations formulées pendant les trois premiers jours sur l'avenir du programme de renforcement des capacités et de son réseau de facilitateurs, la dernière partie de l'atelier tentera d'identifier des priorités et de proposer des solutions concrètes pour aller de l'avant.

L'atelier comportera plusieurs séances, parmi lesquelles des présentations, des travaux de groupe et des discussions plénières. Voir ci-joint le projet de programme de la réunion.

#### **F. Processus préparatoire**

Pour préparer la réunion, l'Unité de renforcement des capacités et des politiques du patrimoine de la Section du patrimoine culturel immatériel a diffusé une brève enquête en ligne auprès de l'ensemble des membres du réseau de facilitateurs. Le questionnaire a été distribué en anglais, en français et en espagnol via *Survey Monkey* avec pour objectif de récolter des informations sur des questions liées au fait d'être facilitateur, au réseau de facilitateurs et à son avenir possible, Les questions abordaient les sujets suivants :

##### **I. Expérience en tant que membre du réseau de facilitateurs**

1. En quelle année avez-vous rejoint le réseau de facilitateurs ?
2. Dans quelles régions avez-vous principalement travaillé ?
3. Veuillez indiquer le nombre d'activités de renforcement des capacités que vous avez menées depuis que vous faites partie du réseau. Merci d'inclure toutes les activités, quelle que soit leur source de financement.

##### **II. Pertinence et efficacité du réseau de facilitateurs**

4. Dans quelle mesure le réseau de facilitateurs a-t-il constitué une valeur ajoutée pour votre travail dans le domaine du patrimoine culturel immatériel ? Veuillez développer.
5. Quels sont les principaux défis que vous avez rencontrés en tant que facilitateur du programme ?

##### **III. Effets de l'appartenance au réseau de facilitateurs**

6. Avez-vous fourni des services dans le domaine du patrimoine culturel immatériel à d'autres acteurs que le Secrétariat de l'UNESCO (c'est-à-dire à des centres de catégorie 2, des organisations non gouvernementales, des instituts de recherche, des universités, des États parties, des musées, etc...) ? Si oui, veuillez faire une brève description des services que vous avez fournis.
7. Avez-vous collaboré avec d'autres membres du réseau de facilitateurs en dehors de l'animation d'ateliers de l'UNESCO ? Si oui, veuillez décrire votre expérience.

##### **IV. Votre point de vue sur l'avenir du programme de renforcement des capacités et de son réseau de facilitateurs**

8. Comment le réseau de facilitateurs pourrait-il être renforcé ou développé à l'avenir ?

9. Selon vous, quels seront à l'avenir les besoins et priorités du programme de renforcement des capacités, y compris en matière de domaines thématiques qui pourraient être davantage explorés ou élargis ?

Plus de 50 facilitateurs ont répondu à l'enquête et l'analyse des résultats sera présentée durant la réunion, de pair avec les principales conclusions ayant émergé de l'analyse de rapports de projets et d'une étude pilote de suivi. Ces observations contribueront à amener une réflexion et une discussion plus poussées sur l'avenir possible du réseau de facilitateurs.

### **G. Lieu**

La réunion se tiendra dans l'hôtel où les participants seront logés,. En voici les coordonnées (voir aussi la Note d'information spécifique envoyéeaux participants par email) :

#### **Holiday Inn Bangkok Sukhumvit**

22 Sukhumvit Rd, Khlong Tan Nuea, Watthana, Bangkok 10110 – Thaïlande

Tel. : +66 2 683 48888

### **H. Organisation**

L'Unité de renforcement des capacités et des politiques du patrimoine de la Section du patrimoine culturel immatériel est en charge du contenu de la réunion, en étroite collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Bangkok.

**Contacts au sein de la Section du patrimoine culturel immatériel** : Helena Drobna, spécialiste de programme ([h.drobna@unesco.org](mailto:h.drobna@unesco.org)), Juliette Hopkins, chargée de projet ([ju.hopkins@unesco.org](mailto:ju.hopkins@unesco.org)) et Maria-Paz Fernandez Undurraga ([mp.fernandez@unesco.org](mailto:mp.fernandez@unesco.org)) pour les dispositions concernant le voyage et les visas.

**Contacts au sein du Bureau de l'UNESCO à Bangkok** : Vanessa Achilles, spécialiste de programme ([v.achilles@unesco.org](mailto:v.achilles@unesco.org)) T: +66 84 649 2028 et Waraporn Onnom ([w.onnom@unesco.org](mailto:w.onnom@unesco.org)) T: +66 81 755 2322